

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 30 juin 2021

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **DALLO** Alexandre, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard,

Excusés : Mme **CAZES** Françoise a donné pouvoir à Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel a donné pouvoir à M. **BIOULAC** Yves.

Absente : Mme **VILLARET** Marianne,

Ordre du jour :

- 1- Délibération pour la nomination d'un régisseur de recettes pour le camping municipal.
- 2- Délibération pour les tarifs du camping municipal.
- 3- Délibération pour les tarifs de la salle des fêtes.
- 4- Questions diverses.

1- Délibération pour la nomination d'un régisseur de recettes pour le camping municipal.

Monsieur le Maire propose de reconduire M. Rémi PONOMAREF dans cette fonction.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette nomination.

M. Rémi PONOMAREFF sera le régisseur de recettes 2021 pour le camping municipal.

2- Délibération pour les tarifs du camping municipal.

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal optent à l'unanimité pour les tarifs journaliers suivants :

Par personne, douche comprise	4,00 €
Enfant jusqu'à 10 ans, douche comprise	1,50 €
Emplacement	3,00 €
Véhicule	1,00 €
Branchement électrique	1,00 €
Taxe de séjour (par personne de +18 ans)	0,20 €

3- Délibération pour les tarifs de la salle des fêtes.

Les prix d'utilisation de la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lenne

<i>Désignation des utilisateurs</i>	<i>Tarifs Été</i>	<i>Tarifs Hiver</i>
Résidents de la Commune Forfait Vendredi/Samedi/Dimanche	160 €	220 €
Si journée supplémentaire avec le forfait week-end	30 €	30 €
Non Résidents Forfait Samedi/Dimanche	270 €	320 €
Résidents de la Commune Journée	70 €	100 €
Non Résidents Journée	90 €	120 €
Association du village	Gratuit	Gratuit
Associations du village (soirée à but lucratif)	50 €	50 €
Association des communes voisines (à l'appréciation de M. le Maire)		
Caution	500 €	500€
Ménage (caution)	100 €	100 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces tarifs et désigne des responsables pour établir un état lieux avant et après la location de la salle des fêtes lors de la remise des clés.

Les responsables sont :

- N°1 Mme AUGADE Corinne
- N°2 M. VOLPELIER Nicolas
- N°3 M. CANTAGREL Michel
- N°4 M. VASSEUR Marc

Forfait de 50 € pour l'utilisation de la réserve de la cuisine, chèque à l'ordre de St Saturnin Associations.

4- Questions diverses.

*Monsieur le Maire informe le conseil de la signature à venir d'avenants pour les travaux de la salle des fêtes :

- Lot N°1 SARL Aldebert avenant : + 2 019 €
- Lot N°2 Druilhet avenant : + 2 880 €
- Lot N°4 SAS Meynadier avenant : + 309,98 €
- Lot N°5 Centre Alu 12 avenant : - 7 608 €
- Lot N°8 Lacan avenant : + 6 728,63 €
- Lot N°11 SAS Gaston avenant : - 9 466,39 €
- Lot N°12 SARL Durand avenant : - 588 €
- Lot N°12 LUCHE avenant : + 6 208,80 €

L'achat des tables, des chaises et de l'estrade s'élève à environ 20 000 €

- * Pour le recensement 2022 (report de celui prévu en 2021), M. le Maire et l'ensemble du conseil désigne Mme AUGADE Corinne comme coordonnateur communal pour cette campagne. Un arrêté sera pris ce sens.

Séance levée à 22h30